

Serveur de formulaires : Objectif 600 pour 2006

« D'ici la fin de l'année 2006, 600 formulaires administratifs pourront être remplis et envoyés directement en ligne ». C'est pour répondre à cet objectif formulé par l'Élysée et Matignon ainsi qu'à une demande forte des citoyens que le chantier « serveur de formulaires » est mis en œuvre par la DGME. Le projet a deux finalités : simplifier les démarches pour les usagers et rationaliser la gestion administrative.

L'objectif du projet « serveur de formulaires » est d'aboutir à une dématérialisation des formalités administratives couvertes par les formulaires CERFA : le formulaire électronique complété par l'utilisateur (et éventuellement signé numériquement) sera acheminé directement par voie électronique aux services traitants de l'administration.

Côté usagers, si plusieurs centaines de formulaires sont aujourd'hui téléchargeables (au format PDF), il faut encore les imprimer, les remplir, et les envoyer à l'administration concernée. Le projet « serveur de formulaires » prévoit d'éliminer toutes ces étapes. Ainsi, tout le circuit se trouve dématérialisé.

Partant du constat que les processus de remplissage sont majoritairement identiques, l'idée s'est imposée d'une procédure informatique unique, mutualisée pour la majorité des formulaires.

La première étape du projet a conduit la DGME à constituer une liste des formulaires prioritaires. Dans le courant de l'année 2005, les leviers d'une collaboration entre ministères ont été enclenchés pour faciliter ce travail de sélection et capitaliser sur les expériences antérieures. L'utilisation d'une brique commune, maîtrisée, pour un grand nombre de projets de téléprocédure permettra d'offrir à l'ensemble des ministères un outil mutualisé réduisant le délai de mise en œuvre d'un téléservice ainsi que son coût.

A la saisie en ligne des informations contenues dans un formulaire pourra s'ajouter, si cela est nécessaire, une signature électronique pour compléter la procédure administrative avant l'envoi via Internet. Une avancée qui permettra également une vraie souplesse d'utilisation puisque les formulaires pourront être accessibles à partir de plusieurs sites (service-public.fr, ainsi que les portails des ministères concernés).